

INFO PROFESSIONNELS DE SANTÉ

MÉDICAMENTS ET ALLAITEMENT

Messages clés

L'allaitement maternel est l'alimentation à privilégier pour le bébé.

Un médicament contre-indiqué pendant la grossesse ne l'est pas forcément pendant l'allaitement.



ANTICIPER L'ALLAITEMENT

Il est crucial, avant l'accouchement, de discuter avec la patiente des traitements et de leurs impacts potentiels sur le nouveau-né.



COMPATIBILITÉ DES MÉDICAMENTS ET ALLAITEMENT

La plupart des médicaments passe dans le lait maternel en quantité faible mais de nombreux médicaments sont compatibles avec l'allaitement. Toutefois, chaque traitement doit être évalué au cas par cas pour déterminer si l'allaitement est possible.



SENSIBILISER LA PATIENTE AUX RISQUES LIÉS À L'AUTOMÉDICATION

Cette recommandation s'applique aussi bien pour les médicaments que pour les compléments alimentaires, tisanes et huiles essentielles. Peu de données scientifiques existent sur le passage de ces produits dans le lait maternel.



SUBSTITUT NICOTINIQUE

La patiente peut continuer à utiliser des substituts nicotiniques.



La gestion des traitements pendant l'allaitement peut être complexe. N'hésitez pas à solliciter des structures spécialisées comme le centre régional de pharmacovigilance ou le centre antipoison pour un accompagnement adapté. Pensez à **signaler tout effet indésirable** lié à un médicament pris pendant l'allaitement.

Focus sur la prise en charge de la douleur

Il est important de trouver et traiter la cause de la douleur.

En cas d'échec des traitements non médicamenteux, le paracétamol et l'ibuprofène sont les médicaments les plus sûrs car ils passent en très faible quantité dans le lait maternel.

Posologie du paracétamol :

500 mg à 1 g par prise. Maximum 3 g/jour.

Posologie de l'ibuprofène :

200 mg à 400 mg par prise. Maximum 1 200 mg/jour.



RESSOURCES

- **Pour obtenir un avis personnalisé, contactez le Centre régional de pharmacovigilance :**
 - Clermont-Ferrand : 04 73 75 48 31 / pharmacovigilance@chu-clermontferrand.fr
 - Grenoble : 04 76 76 51 45 / pharmacovigilance@chu-grenoble.fr
 - Lyon : 04 72 11 69 97 / centre.pharmacovigilance@chu-lyon.fr
 - Saint-Étienne : 04 77 12 77 37 / pharmacovigilance@chu-st-etienne.fr
 - Chambéry, Espace de santé publique : 04 79 96 51 52
- **Sites internet**
 - [ANSM, Dossiers thématiques, Médicaments et allaitement](#)
 - [Centre de référence sur les agents tératogènes \(CRAT\), Médicaments et allaitement : les grandes lignes du raisonnement](#)

GROUPE DE TRAVAIL RÉGIONAL « GROSSESSE ET MÉDICAMENTS »

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes,
Service médical Auvergne-Rhône-Alpes de l'Assurance
maladie, OMEDIT, réseaux de périnatalité
(RPAI, RP2S, RSPA, ELENA et AURORE),
centres de pharmacovigilance, URPS sages-femmes,
médecins libéraux, pharmaciens, et associations de patients.

